

par le bill à l'étude, l'Office national de développement économique, comprendra entre 14 et 24 membres dont tous, sauf le président, travailleront dans leurs moments perdus. L'Office d'expansion économique de la région atlantique, institué l'autre jour par suite d'un projet de loi, se composera de cinq membres, tous employés à temps partiel. Il y a aussi le Conseil consultatif des transformations industrielles et des ajustements de main-d'œuvre, qui fait partie d'un bill dont le Parlement est saisi à l'heure actuelle. Ce projet de loi ne nous révèle pas le nombre des membres du conseil éventuel, mais seul le président sera rémunéré. Enfin, pas un seul membre du Conseil national de la productivité, dont on veut porter le nombre de 25 à 28, n'est employé à plein temps. Tous doivent faire le travail qui leur est assigné dans leurs moments de loisirs.

Voilà donc quatre organismes—il y en a aussi d'autres—et un seul de tous les membres de ces organismes sera employé à plein temps: le président de l'Office institué en vertu du bill à l'étude. Et c'est à ces groupes d'hommes, monsieur le président, qui travailleront dans leurs moments de loisirs, que nous devons confier la tâche de la planification de notre économie, de la redistribution de notre industrie, de la productivité de notre économie, ainsi que toutes les autres tâches qui doivent être accomplies.

Monsieur l'Orateur, voilà ce que j'appelle de la planification en bouillabaisse. On veut réunir, à l'occasion, un grand nombre d'administrateurs industriels, de chefs ouvriers, de dirigeants agricoles, à des cocktails et à des dîners où ils devront tâcher de planifier l'économie canadienne. Voilà qui est impossible et qui ne se fera pas. Ce genre de proposition caractérise bien un gouvernement, un parti, qui n'a réellement pas foi dans la planification économique, mais qui se contente de pérorer sur un principe devenu populaire dans le monde entier, et qui tente tout bonnement de redorer quelque peu l'incompétence flagrante dont il fait preuve depuis cinq ans ou plus.

La situation est encore bien plus inextricable que les paroles que je viens de prononcer le laissent entendre. Je rappellerai aux députés que l'organisme que nous sommes en train d'étudier en ce moment, l'Office national de développement économique, devra relever du ministre des Finances. L'Office d'expansion économique de la région atlantique doit relever d'un autre ministre, qui n'a pas encore été désigné mais qui sera sans doute le ministre du Revenu national. Le Conseil consultatif des transformations industrielles et des ajustements de main-d'œuvre relève du ministre du Travail, tandis que le Conseil

national de la productivité est du ressort du ministre du Commerce. Les fonctions de ces divers organismes sont interdépendantes, elles sont liées les unes aux autres mais, néanmoins, chacun relève d'un ministre différent et se compose de membres différents qui devront abattre cette besogne dans les moments de loisirs que leur laissera une vie administrative affairée dans l'industrie, le travail ou l'agriculture.

On n'a qu'à lire le texte des bills et des lois pour voir que les tâches assignées à ces divers organismes sont presque exactement les mêmes. Le Conseil consultatif des transformations industrielles et des ajustements de main-d'œuvre doit s'occuper de productivité, tout comme le Conseil national de la productivité; quant à l'Office national de développement économique, il ne débitera que des sottises s'il ne s'occupe pas des immobilisations et des plans établis pour l'expansion économique sur la côte atlantique. Mais, je le répète, chacun de ces organismes dépend d'un ministre différent, et comporte un autre personnel, alors que tous font exactement la même chose.

A mon avis, c'est là une insulte à l'intelligence de la population canadienne, sans parler des députés, que de laisser entendre qu'elle se laissera mystifier par cette façon de procéder et que c'est là s'attaquer sérieusement à la planification économique du Canada.

Comme je l'ai déjà dit, tout le monde parle de planification et chacun indique, à cet égard, ce qui se fait en France. Même les libéraux prétendent que c'est là leur programme. Mais quel est donc le programme de planification adopté par la France? Il est à peu près temps d'examiner cette importante question, en connaissance de cause, et de bien comprendre de quoi il s'agit quand on parle des institutions requises à cette fin.

Que font donc les Français dans le domaine de la planification? D'abord, ils ont le Commissariat général du plan, c'est-à-dire un commissariat général chargé de la planification, dont dépendent certaines agences ou institutions, analogues au Conseil national de la productivité, à l'Office d'expansion économique de la région atlantique et au Conseil consultatif des transformations industrielles et des ajustements de main-d'œuvre. Tous ces conseils et organismes se rattachent au plan d'ensemble relevant du Commissariat général.

Le Commissariat général a pour tâche d'établir un plan. Sa tâche n'est pas simplement consultative et ne consiste pas seulement à donner des renseignements, ni à mener des enquêtes. Il doit donc établir un plan concret pour l'activité économique de la France et,